



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Stratégie Nationale de la protection de l'enfance:**

#### **Les premières annonces montrent que le gouvernement ne connaît même pas ses services !**

Lundi 28 janvier, faisant suite à la création d'un secrétariat dédié à la protection de l'enfance, le gouvernement - par l'intermédiaire de la ministre des solidarités et de la santé ainsi que le secrétaire d'État à la protection de l'enfance - a annoncé les premières pistes envisagées dans le cadre de la stratégie nationale de la protection de l'enfance.

A notre grande stupéfaction, l'annonce a été faite de la **nomination de référents « protection de l'enfance »** dans les rectorats et, précision apportée par la suite, « *une réflexion pour voir comment mobiliser des personnels de l'Éducation Nationale pour intervenir sur un certain nombre de cas qui sont les plus difficiles* ». Ces annonces, encore nébuleuses, sont l'illustration de la situation des assistant-e-s de service social de l'Éducation Nationale : des moyens qui frôlent l'indigence, aucun pilotage politique, une méconnaissance totale des compétences de ces professionnel-le-s... Il est vrai qu'avec un effectif total de moins de 3000 agents, le corps des assistant-e-s de service social de l'Éducation Nationale semble ne pas nécessiter a priori d'en tenir compte dans la définition des politiques publiques.

A tel point que, désormais, sur cette question de la protection de l'enfance, il est annoncé « des personnels » sans même trop savoir qui et sans même avoir à l'esprit que ces personnels existent déjà : ce sont les assistant.es et conseiller.es techniques de service social. Dans chaque rectorat et chaque Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, il existe un-e ou plusieurs-e-s conseiller-e-s techniques de service social, personnel issu du service social et qui par son diplôme d'état a les compétences pour travailler cette question en faisant le lien avec les partenaires. Dans les établissements qui ont la chance d'avoir une permanence d'assistant-e de service social, les personnels pouvant « intervenir sur un certain nombre de cas » existent aussi et, attention, il s'agit là d'un scoop, ils peuvent même intervenir en amont des situations les plus difficiles et accompagner les élèves et leur famille en cas de difficultés éducatives ou familiales.

Les travailleurs sociaux de l'ensemble du territoire et les personnels de l'Éducation Nationale –enseignants ou non enseignants- connaissent l'existence de nos services MAIS pas le ministre de l'Éducation Nationale, pas la ministre des solidarités et de la santé et pas le nouveau secrétaire d'état chargé de la protection de l'enfance. Le décalage entre le plus haut niveau de l'État et la réalité des professionnels de terrain est saisissant !

Malgré de nombreux rapports et notamment de l'inspection générale de l'Éducation Nationale, il semble qu'une réalité soit encore et toujours ignorée : ce n'est pas de nomination qu'il y a besoin sur cette question de la protection de l'enfance mais bel et bien de moyens permettant à chaque établissement, premier comme second degrés de bénéficier de la présence du service social de manière suffisante afin d'impulser une politique volontariste en terme de prévention et de protection de l'enfance.

Le SNUASFP FSU rappelle sa revendication de création d'un service social du premier degré tout en maintenant la présence indispensable dans les établissements du second degré (collège et lycée). Il ne s'agit pas d'une revendication irréaliste, simplement d'enfin mettre les actes politiques en accord avec les paroles pour faire que « *l'école de la confiance* » soit aussi celle qui « *ne laisse aucun enfant sur le bord du chemin* ».

*Les Lilas, le 29 Janvier 2019*